

d'être ambigu quant aux buts que nous nous sommes assignés, en notre qualité de membre de l'OTAN, du moins quant à nos buts militaires pour 1952. Il est parfaitement clair maintenant que nous établissons des plans pour 1952. A mes yeux, monsieur l'Orateur, il n'est guère utile de critiquer les objectifs de l'OTAN en se fondant sur le communiqué publié à Lisbonne il y a un mois. Si l'on veut formuler des critiques, on devrait les faire porter sur ce que nous connaissons des objectifs fixés. Il doit y avoir 50 divisions, dont à peu près la moitié sera prête pour service immédiat, tandis que l'autre moitié sera constituée de divisions de réserve prêtes à servir dans des périodes variant de 3 à 30 jours après la mobilisation.

L'autre soir, à la Chambre, on a demandé ce que nous entendions par divisions de réserve. Je croyais avoir déjà fort bien expliqué, monsieur l'Orateur, ce que nous voulions dire par là, lorsque j'ai cité un extrait d'un rapport du secrétaire à la Défense des États-Unis. La déclaration de M. Lovett me semblait assez claire. Bien que la chose me paraisse inutile, je suis bien prêt à répéter cette explication en citant les paroles que le général Gruenther a prononcées devant le comité sénatorial des relations étrangères des États-Unis, le 24 mars dernier. Le général Gruenther, qui est l'adjoint du général Eisenhower, a déclaré :

En ce qui concerne les forces terrestres, il n'est pas nécessaire que, advenant des hostilités, tous les effectifs qui devront éventuellement être mobilisés soient prêts à participer au combat dès le premier jour. Au lieu de cela, ce qu'il faut immédiatement, c'est une force de "couverture" c'est-à-dire une force composée d'unités terrestres en place et parfaitement prêtes au combat. Lorsque les hostilités commenceront, les autres unités devraient pouvoir entrer en lice, par étapes successives, les unes au cours de la première semaine, d'autres au cours de la deuxième semaine et d'autres après trente jours ou plus. Le cadre de ces dernières unités doit exister en temps de paix, les effectifs étant réduits,—encore que le cadre des premières unités doit constituer une fraction importante des effectifs totaux auxquels on doit aboutir,—les effectifs complémentaires peuvent consister en réservistes instruits assignés à ces unités, régulièrement entraînés avec elles, de manière à pouvoir se joindre à elles rapidement dès la mobilisation. Ce sont là les traits essentiels du système de réserve actuellement en vigueur en Europe. Le système est économique dans la mesure où ces unités peuvent être maintenues avec des effectifs limités en temps de paix; il peut être efficace à condition que les dispositions de la mobilisation soient méticuleusement fixées et que les équipements nécessaires soient disponibles.

C'est ainsi que le général Gruenther a défini ce qu'il faut entendre par divisions de réserve.

M. Fulton: Seront-elles toutes européennes?

L'hon. M. Pearson: Oui, elles seront toutes européennes.

En ce qui concerne les avions, nous devons en avoir 4,000 à la fin de 1952. Notre force navale comprendra à la même date 704 grands vaisseaux de combat,—à savoir des destroyers d'escorte et des vaisseaux plus gros,—et 925 vaisseaux de combat plus petits, tels que les dragueurs de mines, etc. Mais ces renseignements et ces explications ne donnent pas satisfaction au chef de l'opposition (M. Drew). Il a, l'autre soir, demandé des renseignements complets sur l'état de préparation au combat de ces effectifs. Il faut, a-t-il dit, renseigner pleinement la Chambre à cet égard. Il ne s'attend certes pas à ce que je lui dise, à supposer que je le sache, dans quel état de préparation au combat se trouvera, à la fin de 1952, chaque division de l'OTAN. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est revenu à la charge cet après-midi. S'attend-on que je fournisse à la Chambre la ventilation des chiffres relatifs aux divers pays et les données relatives à ces pays? Il ne m'appartient pas de lui communiquer ces renseignements, à moins qu'ils ne proviennent d'exposés publiés par les gouvernements de ces pays, exposés qu'on ne nous a pas fait tenir et dont je doute qu'ils existent pour l'heure.

Le député a ensuite demandé qu'on renseignât pleinement la Chambre sur le coût du programme. "S'il ne s'agit pas de 300 milliards, a-t-il dit, quel est le chiffre en question?" Tout ce que je puis dire, c'est qu'aucun chiffre n'a été arrêté quant au coût de ce programme. Les députés ne s'imaginent certes pas que je pourrais leur dire,—ou plutôt que je devrais leur dire, si j'avais le renseignement,—ce que coûtera le programme de défense de l'OTAN.

M. Coldwell: Le ministre sait-il qui a indiqué ce chiffre de 300 milliards?

L'hon. M. Pearson: J'en dirai un mot plus tard.

M. Coldwell: Très bien.

L'hon. M. Pearson: Nos programmes sont bien établis pour 1952. Tous les gouvernements intéressés aux programmes pour cette année peuvent établir avec une exactitude raisonnable quels seront les frais encourus; sans aucun doute, c'est ce qu'ils font. C'est sûrement ce que nous allons faire, nous. Nos programmes pour 1953 seront sans doute révisés; ceux de 1954 le seront d'autant plus qu'il s'écoulera deux années d'ici-là. Il me semble par conséquent, monsieur l'Orateur, que nul ne peut prévoir (sans perdre contact avec les réalités) ce que le programme d'armement pour les trois ans à venir coûtera aux États membres de l'OTAN; en effet, le programme est continuellement révisé et a déjà subi plus d'une modification. J'admets